

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril, à 18h30,

Le conseil municipal de la commune de Mauzac et Grand-Castang, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Florent FARGE, Maire, à la salle des fêtes de Mauzac.

Date de convocation : 11/04/2023

En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11

Présents : FARGE F., maire ; LAJAUNIAS M. ; MASNERI P ; ALARY G. ; LAUDU A. ; APHESBERO F. ; DIEUAIDE J.P. ; JANSEN-KNOOK I. ; METIVIER F. ; MOUNEYDIERE J. ;

Représenté(e)s : COBUT F. par LAJAUNIAS M.

Absents excusés : DIAZ P. ; LABROT G. ; LE RALLE M. ; PIOCH L.

Secrétaire de séance : Annick LAUDU.

Monsieur le maire lit le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2023. Adopté à l'unanimité.

Délibération n°24_260_761

Vote du taux 2023 des taxes directes locales

Le Maire explique au Conseil Municipal que pour équilibrer le budget principal de la commune, il serait souhaitable que le produit attendu des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, soit de **433 181 €** (en intégrant le taux Départemental).

Pour obtenir ce produit attendu, Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition communal sur le foncier est actuellement de 21,22 % pour le bâti (+ 25.98 % pour le taux Départemental), de 117,96 % sur le foncier non bâti et de 8,05 % pour la taxe d'habitation (pour la part encore en vigueur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition suivants pour l'année 2023 :

- ▶ Taxe foncier bâti : 47,20 % (21,22 % taux communal + 25.98 % taux départemental) ;
- ▶ Taxe foncier non bâti : 117,96 % ;
- ▶ Taxe habitation : 8.05 %.

Délibération n°24_260_762
Affectation du résultat 2022 du budget de la Commune

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 pour le budget de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 380.68
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	538 440.94
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	556 821.62
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-96 618.93
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	122 092.35
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	556 821.62
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	556 821.62
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Délibération n°24_260_763
Vote du budget principal Commune 2023

Monsieur le Maire présente le budget de la commune pour 2023, qui peut se résumer ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	445 067,26	419 593,84
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	32 716,00	154 808,35
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		96 618,93	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	574 402,19	574 402,19
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 088 105,56	530 981,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	557 124,56
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 088 105,56	1 088 105,56
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 662 507,75	1 662 507,75

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget de la commune pour 2023 tel que présenté.

Délibération n°24_260_764
Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Camping

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget annexe camping de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 pour le camping.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion camping dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°24_260_765
Vote du compte administratif 2022 du budget annexe Camping

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 du camping qui peut se résumer ainsi

Fonctionnement :

Recettes :	+ 10 596.50 €
Dépenses :	- <u>16 920.59 €</u>
Résultat :	- 6 324.09 €
Résultat reporté de 2021:	+ 13 829.26 €
Résultat de clôture fonctionnement 2022 :	<u>+ 7 505.17 €</u>

Investissement :

Recettes :	+ 1 428.00 €
Dépenses :	- <u>11 370.00 €</u>
Résultat :	- 9 942.00 €
Résultat reporté de 2021:	+ <u>30 696.42 €</u>
Résultat + report:	+ 20 754.42 €
Restes à réaliser:	Néant
Résultat de clôture investissement 2022 :	<u>+ 20 754.42 €</u>

Résultat global 2022 (fonctionnement + investissement + RAR) : + 28 259.59 €

Le Maire se retire, et Georgette ALARY demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Camping.

Délibération n°24_260_766
Affectation du résultat 2022 du budget Camping.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 pour le budget camping, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 324,09
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
c. Résultats antérieurs reportés	13 829.26
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	7 505.17
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	20 754.42
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	7 505.17
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0.00	7 505.17
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Délibération n°24_260_767
Vote du budget principal Camping 2023.

Monsieur le Maire présente le budget du camping pour 2023, qui peut se résumer ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE		II A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	18 005,17	10 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 505,17
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	18 005,17	18 005,17
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	21 267,80	513,38
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 20 754,42
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	21 267,80	21 267,80
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	39 272,97	39 272,97

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget du camping pour 2023 tel que présenté.

Questions diverses :

- Arrêt TER à Mauzac : une élue demande de maintenir les arrêts à Mauzac et pose la question de mettre des vélos en location à disposition.

Fin de la réunion : 20h30